



Le second Forum sur la Coopération en matière de développement

Résumé Officiel

29-30 Juin 2010

Siège des Nations Unies

Le second Forum pour la coopération en matière de développement (DCF) du Conseil Economique et Social (ECOSOC) a eu lieu les 29 et 30 Juin 2010 au siège des Nations Unies à New York. Les délibérations ont fourni une contribution stratégique pour la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée Générale sur les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les contributions de toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements nationaux, les parlementaires et les représentants de la société civile ainsi que les collectivités locales, ont permis de mettre en avant des recommandations orientées vers l'action afin de promouvoir la coopération en matière de développement et de la rendre plus cohérente et efficace.

1. Promouvoir la cohérence pour le développement

- Les progrès du Partenariat mondial pour le développement ne sont pas à la hauteur des attentes et, en l'absence de progrès dans tous les secteurs, la coopération en matière de développement ne pourra avoir qu'un impact limité.
- La cohérence des politiques est importante pour le développement. Elle doit être ancrée dans des stratégies nationales de développement pour les pays récipiendaires qui mettent en avant leurs besoins et priorités.
- Même si les bailleurs de fonds traditionnels ont commencé à renforcer la cohérence des politiques de développement, beaucoup reste à faire. Il y a eu relativement peu d'amélioration de la cohérence entre la coopération en matière de développement et les politiques périphériques à l'aide comme les politiques commerciales ou d'investissement ou les politiques dans le domaine de la technologie. Une meilleure analyse de l'impact des politiques et un engagement politique plus systématique par les pays et organisations donateurs et récipiendaires sont nécessaires.
- L'Aide publique au développement doit être mieux utilisée afin de mobiliser les ressources domestiques et d'autres sources de financement pour le développement.
- Les Parlements devraient jouer un plus grand rôle afin d'assurer la cohérence des politiques et leurs capacités devraient être renforcées à ces fins.

- Une architecture économique internationale compatible avec le développement est primordiale y compris dans le domaine des migrations, du commerce et de la finance. A ce jour, il n'existe pas de cadre au sein duquel les questions liées aux migrations et au développement puissent être débattues. Nous avons assisté à un effondrement du multilatéralisme en matière commerciale avec la multiplication d'accords bilatéraux et un besoin persistant de lutter contre le protectionnisme. Il est nécessaire de réformer le système financier libellé en dollars, et d'aborder le problème des flux de capitaux transfrontaliers (évasion de capitaux) et la volatilité des balances des paiements. Un mécanisme de gestion de la dette devrait également être considéré.
- Une plus grande cohérence est également nécessaire entre les différentes organisations du système des Nations Unies, notamment avec les institutions financières internationales.
- Il pourrait être considéré de convoquer une conférence de haut niveau sur la cohérence des politiques de développement.

2. Quantité et allocation de l'aide

- Les multiples crises globales ont substantiellement augmenté les besoins de financement des pays en voie de développement. Les pays à bas revenus, ou avec des économies de transition ou des états fragilisés ont subi des revers dans leur progression vers les OMD.
- La capacité des pays en voie de développement de mettre en place des politiques fiscales expansionnistes a été drastiquement limitée par le manque de ressources et les conditions d'accès aux fonds internationaux.
- La coopération pour le développement est devenue encore plus importante dans ce contexte et devrait jouer un rôle contra-cyclique. Il est cependant difficile de prévoir si elle jouera ce rôle en raison du ralentissement économique mondial, de la pression fiscale et de la possibilité de nouveaux chocs.
- Les flux d'aide sont toujours en dessous des promesses passées; particulièrement en Afrique. Les bailleurs de fonds doivent fixer des objectifs ambitieux pour 2011-2015 ; et établir des plans quinquennaux afin d'augmenter les déboursments ainsi que prévu dans les plans nationaux d'accélération des progrès vers les OMD et tenant compte des écarts de financement. Ils doivent tenir les promesses qu'ils ont faites. La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée Générale cette année sera une bonne occasion d'annoncer de tels engagements.
- Il est vital d'augmenter la proportion de l'aide destinée aux pays pour lesquels les besoins en matière de développement, les écarts de financement et les vulnérabilités structurelles sont les plus grands – notamment les pays les moins avancés et les pays fragiles, particulièrement en Afrique. Les bailleurs de fonds devraient fixer des objectifs concrets dans cette optique.

- L'allocation en termes de canaux, de secteurs, et de type d'aide est sous-optimale. Promotion de l'égalité des sexes, agriculture et sécurité alimentaire, éducation, santé, eau et installations sanitaires – tous ces secteurs ont besoin d'augmentations drastiques; nous devons continuer à améliorer les allocations pour les infrastructures et l'aide commerciale. Le rôle de l'aide pour soutenir la création d'emplois et lutter contre la pauvreté doit être mis en avant.
- L'APD devrait être mieux utilisée pour faciliter l'innovation au niveau des pays récipiendaires et au niveau local. Cela ne sera possible que si les bailleurs de fonds cessent de poursuivre des politiques en contradiction les unes avec les autres.
- Une plus grande proportion de l'APD des pays membres du Comité d'aide au développement doit atteindre les pays-programmes et les progrès futurs des pays donateurs devraient être mesurés en fonction de l'aide programmable du pays. Les budgets généraux et sectoriels doivent être augmentés beaucoup plus nettement pour augmenter l'appropriation, le développement des capacités, la responsabilité et l'efficacité.
- Le financement public de l'adaptation au changement climatique et de la mitigation doit croître bien au-delà des engagements actuels. Il doit également être complètement additionnel à l'APD nécessaire pour remplir les Objectifs de développement internationalement reconnus, utiliser au maximum les financements innovants, et être dirigé vers les pays les plus pauvres de manière à ne pas détourner des fonds destinés à remplir les Objectifs de développement internationalement reconnus.
- La volatilité étant devenue une caractéristique inévitable de l'économie globale, développer la résistance aux chocs devrait devenir une partie intégrante de la coopération en matière de développement.
- Même si l'aide est essentielle au développement de nombreux pays en voie de développement, le commerce et les investissements directs étrangers sont également critiques. D'autres sources de financements innovants, telles que la proposition de taxe sur les transactions financières ou la taxe carbone, doivent être développées.

3. Efficacité de l'aide

- Les progrès vers les objectifs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, renforcés par le Programme d'Action d'Accra, doivent s'accélérer de manière significative, particulièrement dans les pays fragiles.
- Les pays donateurs doivent respecter leurs engagements dans le cadre de l'agenda sur l'efficacité de l'aide. Les pays récipiendaires doivent également s'engager à respecter les meilleurs standards et pratiques internationaux.

- Le principe d'appropriation et de direction nationale est d'une importance fondamentale. Il n'existe pas d'approche « taille unique » qui garantirait une assistance effective.
- La fragmentation de l'aide sollicite beaucoup les capacités des pays-programmes pour coordonner l'assistance extérieure. La coordination des activités des donateurs est importante pour utiliser au maximum les ressources disponibles.
- Une gouvernance transparente et responsable est un facteur influençant l'octroi efficace de l'aide.
- Les processus d'efficacité de l'aide nécessitent un engagement complet des pays-programmes et des différentes parties prenantes. Ils doivent aussi améliorer la façon dont les progrès sont mesurés dans les domaines suivants: délier l'aide, développement des capacités, prévisibilité et responsabilité mutuelle.
- Les processus d'évaluation de la qualité de l'aide doivent être élargis afin de prendre en compte les points de vue des partenaires non membres de l'OCDE; sur des sujets tels que l'usage des systèmes d'évaluation des pays-programmes, la flexibilité pour combattre d'éventuels chocs exogènes et réduire les conditionnalités politiques et procédurales.
- Promouvoir la parité des sexes et la responsabilisation des femmes est essentiel pour une coopération en matière de développement efficace.
- Le FCD devrait viser à examiner le concept d'efficacité du développement au sens large, prenant en compte l'impact de l'aide et des autres flux de coopération en matière de développement ainsi que la cohérence des politiques.

4. Responsabilité mutuelle

- Rendre la coopération en matière de développement plus responsable et transparente est important pour réaliser les OMD. Il n'y a eu que des progrès limités vers la mise en place de mécanismes efficaces et justes qui permettraient de rendre les donateurs et les bénéficiaires de coopération en matière de développement responsables pour leurs engagements en qualité et quantité d'aide.
- Les processus de responsabilité mutuelle au niveau du pays doivent être appropriés et dirigés par les gouvernements des pays-programmes. Au sein du pays donateur et du pays bénéficiaire, ils devraient pleinement inclure les parlements, les organisations de la société civile et les collectivités locales. Ils devraient se concentrer davantage sur l'impact de l'aide sur l'égalité des sexes. Ceci devrait être soutenu proactivement par les donateurs.
- La volonté politique pour développer de tels cadres inclusifs est souvent insuffisante, voire en déclin, en partie car les retombées en termes de changements de comportement en matière de coopération en matière de développement ne sont pas encore visibles sur le terrain. Pour éviter une « lassitude de la responsabilité mutuelle, » les pays doivent approfondir leurs systèmes nationaux et promouvoir des dialogues élargis et de haut niveau. Le but

de tels dialogues est de s'accorder sur des stratégies avec des limites temporelles délimitant les responsabilités et les critères de performance de tous les acteurs concernés.

- Les donateurs doivent également s'engager sur des objectifs individuels pour améliorer la qualité de l'aide dans chaque pays-programme, donnant priorité à l'Afrique subsaharienne et aux pays fragiles qui restent à la traîne de la progression vers les Objectifs de développement internationalement reconnus. Les donateurs ont besoin d'améliorer le système de soutien aux pays et le développement des capacités, en incluant un accord sur une claire division du travail entre les partenaires du développement.
- Les parlementaires, les organisations de la société civile et les collectivités locales doivent voir leurs pouvoirs accrus afin de s'engager activement dans le contrôle et l'évaluation des processus sur le terrain; à la fois en tant qu'acteur et en tant que partenaire du développement devant être tenus responsables. Alors que les parlements sont des points d'entrée fondamentaux dans tout processus de responsabilité, un environnement favorable est également nécessaire afin de favoriser l'engagement de la société civile. L'un comme l'autre ont un besoin pressant de ressources afin de remplir leurs fonctions. Les institutions suprêmes d'audit indépendant, les centres de recherche et les médias ont aussi besoin d'être systématiquement renforcés et devraient avoir un droit d'accès aux informations pertinentes.
- Les mécanismes officiels et globaux de responsabilité mutuelle ont eu un impact limité jusqu'ici. La communauté internationale devrait fixer des critères élevés pour les mécanismes régionaux et internationaux afin d'assurer la responsabilité mutuelle entre les bailleurs de fonds et les bénéficiaires. Elle devrait évaluer les progrès chaque année, créer des points focaux afin de partager les meilleures pratiques et financer complètement les meilleurs mécanismes internationaux.
- Les mécanismes régionaux et internationaux qui assurent la responsabilité mutuelle devraient faire une meilleure place aux conclusions des gouvernements des pays-programmes et d'autres partenaires non-gouvernementaux, et améliorer la pertinence de leurs résultats pour le niveau pays afin d'augmenter l'impact sur le comportement des donateurs et bénéficiaires.
- La promotion d'une plus grande transparence sur les résultats de la coopération en matière de développement passe par des analyses plus détaillées et plus fréquentes d'un échantillon plus large d'acteurs et de flux, avec des informations provenant de sources plus larges et facilement accessibles aux parlements et aux citoyens. Des informations sur la préparation et l'emploi des budgets nationaux devraient également être disponibles pour tous.

5. Coopération sud-sud, triangulaire et coopération décentralisée

- La coopération Sud-Sud est de plus en plus importante pour aider les pays en voie de développement à surmonter les défis du développement. Elle est fondée sur la

solidarité entre pays en voie de développement. La coopération Sud-Sud a des caractéristiques qui la différencient de la coopération Nord-Sud, comme l'absence de conditionnalité, des rapports horizontaux et une complémentarité entre les parties ainsi qu'économie des coûts. Il ne s'agit pas d'un substitut à la coopération Nord-Sud.

- La coopération pour le développement Sud-Sud, triangulaire et la coopération décentralisée répondent à des besoins spécifiques et aident des régions non soutenues par les donateurs traditionnels. Ces formes de coopération ont besoin d'être mieux comprises, en gardant à l'esprit leurs caractéristiques spécifiques.
- La coopération Sud-Sud souffre d'un manque de ressources et des capacités insuffisantes des institutions engagées dans ce type de coopération.
- Le système international doit capitaliser pleinement sur les avantages comparatifs de la coopération Sud-Sud, en fournissant un support approprié avec un coût limité et en favorisant l'apprentissage par les pairs.
- Le support pour la coopération Sud-Sud devrait être pleinement intégré au sein des programmes des institutions multilatérales et il faudrait également augmenter le financement de la coopération triangulaire. Il est important de renforcer les Nations Unies en tant que forum démocratique pour les débats politiques, en tant que possible facilitateur de la coopération Sud-Sud et triangulaire, et en tant que système d'organisations capables de soutenir une telle coopération sur le terrain. L'unité spéciale pour la coopération Sud-Sud doit être renforcée.
- Il est important de s'assurer que la coopération Sud-Sud soutienne les principes d'égalité entre les partenaires et que les relations et les échanges mutuels soient équitables et répondent aux besoins des pays pauvres.
- Il y a aussi un besoin de plus d'investissement dans la coopération économique régionale et transfrontalière. La coopération Sud-Sud est souvent liée aux prêts *standby* Sud-Sud régionaux ou bilatéraux, monnaie de réserve, investissement et accords commerciaux.
- Les fournisseurs de coopération Sud-Sud devraient développer leurs propres idées pour évaluer la qualité et l'impact de leur coopération. Certains participants ont encouragé les pays engagés dans la coopération Sud-Sud à participer au travail en cours sur l'efficacité de la coopération Sud-Sud, d'une manière dépolitisée.
- Alors que la coopération Sud-Sud devrait être transparente et de haute qualité, les pratiques de la coopération Nord-Sud ne doivent pas être imposées à la coopération Sud-Sud, particulièrement les pratiques de conditionnalité de l'aide.
- L'apprentissage par les pairs, le partage du savoir et l'échange des expériences et des politiques de la coopération Sud-Sud doivent être encouragés. D'importantes leçons peuvent être tirées dans les domaines de l'atténuation de la pauvreté, la microfinance, et la préparation au changement climatique.
- Il faudrait consacrer une part plus grande de la coopération en matière de développement au renforcement des capacités des gouvernements locaux à mettre

à disposition des services de bases pour les OMD. La coopération décentralisée pour le développement est vue comme plus proche des gens et plus adaptable aux besoins. Les réseaux de gouvernements locaux devraient être mobilisés pour soutenir la coopération Sud-Sud.

6. Finalement, le DCF devrait:

- Renforcer son travail sur la cohérence des politiques en identifiant les meilleures pratiques pour les politiques qui vont « au-delà » de l'aide pour couvrir tous les aspects de l'OMD 8, et pour que l'aide promeuve une plus large base financière pour le développement.
- Continuer à conduire des évaluations régulières des tendances de la coopération en matière de développement (particulièrement, les quantités, l'allocation et la qualité), et des progrès en matière de responsabilité mutuelle et transparence, en incluant les échanges d'expérience entre les acteurs de la coopération en matière de développement.
- Promouvoir la coopération pour un développement durable, particulièrement dans les pays les moins avancés.
- Donner des conseils sur les voies alternatives du développement et sur les politiques de développement intégrées visant à dépasser la dépendance à l'aide.
- Renforcer son rôle dans l'architecture de la coopération en matière de développement en tant que plus haute instance légitime pour le dialogue sur les politiques et la définition de normes.
- Continuer à renforcer la dimension multipartenaire de ses consultations et analyses.